

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/11/2008

Réception par le Prefet : 13/11/2008

Publication : 14/11/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-12-10-2

Séance du vendredi 7 novembre 2008

Coopération internationale - Attribution de deux subventions pour des actions de développement menées au Bangladesh et au Burkina Faso

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivité Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG 2008/I – 12^{ème}/01 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière.
- VU l'avis de la 10^{ème} Commission du 23 septembre 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ Décide d'attribuer au titre de l'exercice 2008 :

- 3 975 € en faveur de l'association "Terre des Hommes France 68" de Guebwiller pour la réhabilitation de 60 habitations et de latrines à Rakhalgachi au Bangladesh.
- 3 000 € en faveur de l'association "No Man's Land" de Roderen pour la construction d'un dispensaire à Sapouy au Burkina Faso.

Ces subventions seront imputées sur le programme F014, chapitre 204, fonction 041, nature 2042.

- Autorise le Président à signer les deux conventions opérationnelles de partenariat et d'attribution de subvention 2008 jointes au rapport entre le Département du Haut-Rhin et respectivement l'association "Terre des Hommes France 68" de Guebwiller et l'association "No Man's Land" de Roderen et à verser ces subventions aux porteurs de projet énoncés ci-dessus selon les modalités stipulées dans les conventions.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions